



ZONE DE DISTRIBUTION : BOURG DE LORMES

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée au cours de l'année 2023 était de très bonne qualité bactériologique. Elle était par ailleurs conforme aux normes en vigueur en ce qui concerne les pesticides. La limite de qualité en arsenic peut parfois être dépassée. Les recontrôles sont conformes. La valeur du radon, comprise entre 100 et 1000 Bq/L, n'entraîne pas de restriction des usages de l'eau. Néanmoins les risques induits par la présence de radon dans l'air et dans l'eau se cumulent.

Indicateur global de qualité

B

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les sources de FADRAY, de FONTAINE FROIDE et du TRIOU situées sur la commune de Lormes

Le contrôle sanitaire est exercé sous l'autorité du Préfet par l'Agence Régionale de Santé.

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Pour plus de renseignements, veuillez contacter votre distributeur d'eau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **17**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 n/100 ml**

Années prises en compte : **2023, 2024**

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**

Valeur moyenne : **6,05 mg/L**

Valeur maxi : **6,4 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**

Conformité : **100 %**

Nombre de substances recherchées : **356**

Valeur maxi : **0 microgramme/L**

ARSENIC

B Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **5**

Valeur moyenne : **4 microgramme/L**

Valeur maxi : **11 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**

Valeur moyenne : **1,06 °f**

Valeur maxi : **1,16 °f**

RADON

La valeur du radon est comprise entre 100 et 1000 Bq/L.

Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Étant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.

Nombre de prélèvements : **1**

Valeur moyenne : **206 Bq/L**

Valeur maxi : **206 Bq/L**

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 08/04/2025

UDI 058000682

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Seules les analyses réalisées après le point de mise en distribution sont prises en compte. Les analyses au captage ne sont pas prises en compte pour le calcul des indicateurs de qualité.